

## Northern Light Health 2024 Pourcentages AGB

Les montants généralement facturés (AGB): les montants généralement facturés pour des soins d'urgence ou d'autres soins médicaux nécessaires à des personnes qui ont une assurance couvrant ces soins. Les personnes remplissant les conditions requises peuvent recevoir une assistance en vertu de la politique d'aide financière de Northern Light Health. Northern Light Health calcule l'AGB pour chacun de ses hôpitaux membres afin de déterminer le montant facturé pour tout soin d'urgence ou autre soin médical nécessaire que l'hôpital membre fournit à toute personne éligible au FAP. Les patients qui ont droit à l'assistance recevront une réduction égale ou supérieure à celle que nous accordons aux personnes disposant d'une assurance, étant donné que le pourcentage de réduction est arrondi au nombre entier.

Northern Light Health utilise la «méthode de suivi» pour calculer l'AGB en multipliant les frais bruts facturés par l'hôpital membre pour les urgences ou les autres soins médicaux nécessaires fournis à une personne éligible au FAP par un pourcentage des frais bruts (pourcentage AGB). Pour déterminer le pourcentage AGB dans la méthode de suivi, Northern Light Health divise la somme des montants de toutes les demandes de remboursement de l'hôpital membre pour tous les soins médicaux autorisés par une «compagnie d'assurance maladie» au cours de la «période antérieure de 12 mois» par la somme de les frais bruts associés à ces réclamations.

Le terme «compagnie d'assurance maladie» comprend les services de facturation de l'assurance maladie et tous les assureurs privés (c'est-à-dire toute organisation qui n'est pas une unité gouvernementale) qui versent des indemnités à l'hôpital membre. L'expression «période antérieure de 12 mois» correspond à l'exercice financier de Northern Light Health allant du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023. Les pourcentages AGB indiqués ci-dessous s'appliquent à tout soin d'urgence ou autre soin médical nécessaire fourni à une personne éligible au FAP du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Hôpitaux membres	Acadia	A.R. Gould	Blue Hill	C.A. Dean	EMMC	Inland	Maine Coast	Mayo	Mercy	SVH
% AGB	34.3%	21.8%	45.8%	60.3%	26.0%	30.1%	27.5%	38.0%	30.1%	36.6%
% de réduction requis	65.7%	78.2%	54.2%	39.7%	74.0%	69.9%	72.5%	62.0%	69.9%	63.4%
% de réduction offerte *	66%	78%	54%	50%	74%	70%	73%	62%	70%	63%

\* Les pourcentages inférieurs à cinquante pour cent sont arrondis à 50%. Les pourcentages supérieurs à 50% sont arrondis au nombre entier le plus proche. Ceci est le pourcentage de réduction que nous offrons aux personnes qualifiées